



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné, par la soussignée, que le Conseil municipal de Saint-François-du-Lac, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le lundi le 13 juillet 2026 à 19h00, au lieu habituel des séances du Conseil, statuera sur deux (2) demandes de dérogation mineure présentée pour :

1. La demande est faite en regard de 2 emplacements connus et désignés comme étant les lots 5 288 335 et 5 289 598 du cadastre officiel du Québec pour le 96, rang de l'Île-Saint-Jean.

Demande de dérogation :

- Morcellement d'un lot pour créer un ensemble de lots (1 à 6) assurant ainsi le bon voisinage et la poursuite des activités agricoles.
- Dérogation mineure sur les lots 1, 2 4, et 5; création des lots 3 et 6.

Le tout permettant de créer le lot 3 qui permettra de régulariser un empiétement existant dans la ligne Ouest le séparant du lot 5 289 719 qui est sur une descente vers la rivière Saint-François. Elle est essentielle aux activités agricoles de son propriétaire sur l'île-Saint-Joseph située juste en face.

Le tout permettant de créer les lots projetés 4 et 5 qui seraient associés respectivement aux lots projetés 2 et 1 de l'autre côté du chemin.


2. La demande est faite en regard du lot 6 437 946 du cadastre officiel du Québec pour le 112-114, route 143.

Demande de dérogation :

- Suite à une demande de régularisation administrative de la situation de la propriété en lien avec le lotissement et également aux installations septiques (celles-ci feront l'objet d'un permis et d'une mise à niveau éventuellement), le lot nouvellement créé 6 645 380 viendra régulariser la situation du lot original 6 437 946.
- Le lot créé sera de 764.9 m² et aura 17.66 mètres de façade.
- Le lot original sera régularisé 1917,2 m² et aura 25.47 mètres de façade.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal, relativement à cette demande de dérogation mineure, en se présentant à cette séance du Conseil municipal.

DONNÉ à Saint-François-du-Lac, ce 29^{ème} jour de juin de l'an deux mille vingt-six. (29 juin 2026)


Guylaine Dancause
Greffière-trésorière